



# Règlement du tennis



Règlement tennis, version octobre 2018

**Special Olympics**  
Switzerland





## Sommaire

|          |   |           |
|----------|---|-----------|
| <b>1</b> | <b>Dispositions générales</b> .....                               | <b>3</b>  |
| 1.1      | Droit de participation .....                                      | 3         |
| 1.2      | Sportifs avec un handicap sensoriel.....                          | 4         |
| 1.3      | Restrictions.....   | 4         |
| <b>2</b> | <b>Disciplines</b> .....  | <b>5</b>  |
| <b>3</b> | <b>Règles de compétition</b> .....                                | <b>5</b>  |
| 3.1      | Equipement.....   | 5         |
| 3.2      | Déroulement de la compétition .....                               | 5         |
| 3.3      | Règles de jeu .....   | 7         |
| 3.3.1    | Simple .....  | 7         |
| 3.3.2    | Double .....  | 7         |
| 3.3.3    | Interclub .....   | 8         |
| 3.3.4    | Double Unified .....  | 8         |
| 3.1      | Low Ability Level (LAL).....                                      | 8         |
| <b>4</b> | <b>Avancement</b> .....   | <b>9</b>  |
| <b>5</b> | <b>Divisioning</b> .....  | <b>9</b>  |
| 5.1      | Philosophie.....  | 9         |
| 5.2      | Critères de répartition.....                                      | 9         |
| 5.3      | Maximum Effort Rule – Amélioration maximale des performances..... | 10        |
| 5.4      | Responsabilité du coach.....                                      | 10        |
| <b>6</b> | <b>Unified Sport</b> .....  | <b>11</b> |
| <b>7</b> | <b>Règlement et application</b> .....                             | <b>11</b> |



# 1 Dispositions générales

Special Olympics est le plus grand mouvement sportif mondial pour les personnes en situation de handicap mental.<sup>1</sup> La vision de Special Olympics Switzerland (SOSWI) est la valorisation, l'acceptation et l'égalité des personnes en situation de handicap mental.

Special Olympics s'efforce de proposer aux sportifs présentant différents niveaux de performances des sports appropriés et adaptés à leurs capacités.

La philosophie sportive de Special Olympics se fonde sur deux principes centraux qui le distinguent fondamentalement des autres organisations sportives :

- Advancement – un développement progressif adapté aux capacités individuelles lors de l'entraînement et de la compétition.<sup>2</sup>
- Divisioning – la répartition des sportifs dans des groupes homogènes de capacités.<sup>3</sup>

Le fondement de la philosophie sportive de Special Olympics est l'«Article 1» de Special Olympics International (SOI). Les documents complémentaires se trouvent sur <https://www.specialolympics.org/sports.aspx>.

Au même endroit, se trouvent aussi d'autres documents tels que les «Sport Rules» et les «Coaching Guides».

Le règlement du tennis se fonde sur les règles officielles de la Fédération internationale de tennis (ITF), consultables sur <http://www.itftennis.com/home.aspx>.

Le règlement du tennis de SOSWI est basé sur les «Special Olympics Sports Rules for Tennis» de SOI: Celui-ci se trouve sur le site d'internet de SOI (voir ci-dessus).

En cas de divergences ou de conflits d'objectifs par rapport aux règles de l'ITF, les règlements de SOSWI et de SOI prévalent.

Ce dernier est valable pour l'ensemble des compétitions de tennis de SOSWI. Lors des compétitions et des manifestations internationales, les règles appliquées sont celles du pays organisateur, respectivement celles de SOI.

A des fins de simplification et de compréhension, le règlement est rédigé au masculin. Ainsi, quand il est question de sportifs, les sportives sont aussi concernées.

## 1.1 Droit de participation

Sont autorisés à participer aux compétitions de Special Olympics :

- Les personnes en situation de handicap mental, soit les personnes présentant une perturbation de la capacité d'apprentissage, un trouble ou un retard de développement ou encore une anomalie du comportement.

---

<sup>1</sup> Il s'agit de personnes en situation de handicap mental, présentant une perturbation de la capacité d'apprentissage, un trouble ou un retard de développement ou encore une anomalie du comportement.

<sup>2</sup> Voir chapitre 4

<sup>3</sup> Voir chapitre 5



- Toutes personnes à partir de 8 ans.

Mais en principe les compétitions de SOSWI sont ouvertes à tous les sportifs. Ceci signifie que la participation ne présuppose aucune affiliation à une association, à un club ni aucune appartenance à une institution, à une école spécialisée ou à tout autre établissement.

D'autres dispositions s'appliquent aux sportifs présentant un handicap sensoriel (voir point 1.2).

## 1.2 Sportifs avec un handicap sensoriel

Les sportifs présentant un handicap sensoriel peuvent participer aux manifestations de Special Olympics. Lors de compétitions, si ces personnes ont besoin de soutien sous la forme d'un accompagnement par un guide ou d'une aide matérielle, elles doivent auparavant demander une autorisation à SOSWI. Délivrée par le Sports Coordinator du sport concerné, elle est valable pour toutes les compétitions. Le Sports Coordinator informe les Sports Officials de sa décision. Ces derniers véhiculent l'information lors des événements et la transmettent aux autres participants ainsi qu'aux coaches.

À tout moment l'autorisation peut être annulée par l'une des deux parties. Dans ce cas, une nouvelle évaluation de la situation doit avoir lieu.

## 1.3 Restrictions

Un petit pourcentage de personnes atteintes de trisomie 21 (syndrome de Down) (moins de 10%) présente une instabilité entre les vertèbres cervicales C 1 et C 2. Ce trouble, également appelé «instabilité atlanto-axiale» (AAI), peut provoquer des accidents si la colonne vertébrale cervicale est exposée à des extensions ou à des flexions extrêmes.

Les sportifs atteints de trisomie 21 et d'AAI doivent se soumettre à un examen médical approprié, afin d'exclure le risque de compresser les vertèbres cervicales.

En 2015, SOI a publié de nouvelles règles qui définissent les conditions de participation aux événements de Special Olympics. Ainsi, les sportifs atteints de trisomie 21 et d'AAI ne peuvent en principe pas participer aux compétitions de Special Olympics, sauf si suite au premier diagnostic médical, un neurologue effectue un deuxième examen et informe le sportif ainsi que ses parents ou son tuteur des éventuelles conséquences. Le sportif et ses parents ou son tuteur doivent confirmer leur connaissance de la situation et donner leur accord à la participation par écrit, en apposant leur signature au document.

Les sportifs qui ont déjà effectué un examen radiologique et qui ne sont pas atteints de l'AAI ne nécessitent aucun autre examen. Les sportifs atteints de trisomie 21 et qui, à partir du 01.01.2016, participent pour la première fois à une compétition de SOSWI doivent se soumettre à un examen tel que mentionné plus haut.

Des informations approfondies à ce sujet se trouvent dans l'article 1 des « Sport Rules » de Special Olympics (Addendum E - PARTICIPATION OF INDIVIDUALS WHO MIGHT HAVE SPINAL CORD COMPRESSION OR ATLANTO-AXIAL INSTABILITY).

Il n'existe aucune restriction particulière pour le tennis.



## 2 Disciplines

Sont énumérées, ci-après, les disciplines pouvant être proposées lors des compétitions officielles de SOSWI. La vue d'ensemble n'est ni exhaustive ni obligatoire. Les organisateurs sont libres de proposer d'autres disciplines officielles listées par SOI.

### Disciplines officielles :

1. Simple
2. Double
3. Double mixte
4. Double Unified (discipline adaptée)
5. Double mixte Unified (discipline adaptée)
6. Test individuel de capacités (discipline adaptée)

### Remarque :

En Suisse, toutes les disciplines en double ne sont pas encore proposées. Lors des National Games, SOSWI s'efforce toujours de donner aux personnes « aux compétences sportives restreintes » possibilité de participer aux manifestations.

## 3 Règles de compétition

### 3.1 Equipement

#### Chaussures

- Chaussures de tennis confortables et adaptées au type de surface
- Semelles plates et profilées
- Chaussures maintenant correctement le talon

#### Raquette

- Raquette classique
- Pas trop lourde, la raquette doit être adaptée en cas de faiblesse musculaire du sportif (manche/cordage).

#### Tenue vestimentaire

- Survêtement avec ouverture latérale
- Short blanc et souple, et t-shirt en coton pour les garçons
- Jupe de tennis pour les filles
- Casquette, bandeau et lunettes de soleil pour se protéger du soleil
- La gourde fait partie intégrante de l'équipement sportif.

### 3.2 Déroulement de la compétition

Les compétitions se déroulent conformément aux règles de Special Olympics. Celles-ci ont été adaptées à celles de la Fédération internationale de tennis (ITF).



Variantes :

- Simple – réparti en niveaux
- Double – réparti en niveaux
- Test de capacités et matchs destinés aux débutants et aux sportifs de niveau plus faible

Selon le principe appliqué par Special Olympics, les groupes sont constitués de 3 à 8 joueurs.

Quelques échanges de balles avec l'arbitre et les bénévoles permettent d'évaluer les capacités du joueur et de placer ce dernier dans le groupe adapté à son niveau.

Lors de la réunion du comité d'organisation, les sportifs sont répartis dans les différents groupes. Les responsables en profitent également pour discuter des éventuelles adaptations à apporter aux règles de la compétition.

Chaque match débute avec quelques échanges de balles. D'abord dans les limites du petit terrain, puis du court entier. Enfin, les joueurs peuvent effectuer des services (5 minutes).

En principe, des balles normales sont utilisées pour les compétitions. Pour la sécurité des joueurs plus faibles, l'utilisation de balles softs est néanmoins possible.

En cas de retard de 5 minutes, le joueur n'a plus la possibilité de s'échauffer sur le court. A partir de 15 minutes de retard, il peut être disqualifié.

Interruption : en principe, le match ne peut pas être interrompu prématurément. En revanche, le Sport Official<sup>4</sup> peut accorder une interruption de jeu de 5 minutes à un joueur nécessitant un traitement médical.

En cas de litige, le Sport Official est le seul à pouvoir effectuer des changements ou interrompre la partie.

Le coach a la possibilité de déposer un protêt auprès du jury s'il estime qu'un sportif a été lésé en raison d'une erreur de l'organisateur.

Les coaches sont responsables de leurs sportifs pendant toute la durée de la manifestation, notamment en ce qui concerne :

- La partie technique (respect des horaires et du règlement);
- Le temps libre (soirée et nuit, le cas échéant);
- Le comportement au cours de l'entraînement et de la compétition.

Selon les infrastructures à disposition, le Sport Official peut effectuer des adaptations minimales des règles. Celles-ci ne doivent néanmoins pas remettre en cause la philosophie de Special Olympics.

Si le nombre de joueurs est insuffisant, un tournoi en double avec des partenaires (bénévoles) pourra être organisé. Si le nombre de sportifs est trop élevé, un tournoi en double permet à tous de jouer.

---

<sup>4</sup> Le Sport Official est le responsable technique d'une manifestation : <http://specialolympics.ch/fr/funktionen/>.



## 3.3 Règles de jeu

### 3.3.1 SIMPLE

#### Jeu – décompte des points

Pour un jeu sans avantage, les points sont comptés comme suit (les points du joueur au service sont annoncés en premier):

- Pas de point : zéro
- 1 point : 15
- 2 points : 30
- 3 points : 40
- 4 points : jeu

Si les deux joueurs ont obtenu 3 points, il y a « égalité ». Il faut donc jouer un point décisif. Le relanceur décide s'il préfère recevoir la balle de service dans la moitié droite ou gauche du terrain. Le joueur qui remporte le point décisif, remporte également le jeu.

Si les deux joueurs ont remporté 6 jeux, il faudra effectuer un jeu décisif (tie-break).

#### Jeu décisif (tie-break) :

- Comptage des points 0, 1, 2, 3, etc.
- Le premier point est servi dans la moitié droite du terrain.
- Ensuite, chaque joueur doit servir alternativement une fois depuis la moitié gauche, une fois depuis la moitié droite.
- Le joueur qui atteint 7 points remporte le jeu décisif, à condition qu'il ait 2 points d'avance sur son adversaire.
- Le jeu décisif se poursuit jusqu'à ce que cette avance de 2 points soit obtenue.

Tous les matchs sont joués sans avantage.

#### Match à une manche de 6 jeux, sans avantage

- Le match peut être joué avec ou sans limite de temps (par ex. 30 minutes).
- Le joueur qui remporte 6 jeux, remporte le set et le match, à condition qu'il ait 2 jeux d'avance sur son adversaire.
- Si les deux joueurs remportent 6 jeux, il faut jouer un jeu décisif qui déterminera le vainqueur.

#### Match à manches courtes sans avantage « short set » (4 jeux)

- Le joueur qui remporte 4 jeux, gagne le set.
- En cas d'égalité à 1 set partout, le dernier set est remplacé par un jeu décisif.
- Il est possible de jouer avec une limite de temps (par ex. 20 minutes).
- Si le score est de 6/0, le match est terminé.

### 3.3.2 DOUBLE

En double, les règles sont les mêmes qu'en simple.

Le système de jeu décisif est le même que pour un match en simple.

Le système de décompte des points « sans avantage » est utilisé pour tous les matchs.



### 3.3.3 INTERCLUB

Les matchs en Interclub sont des rencontres effectuées en équipes de 2, 3 ou 4 joueurs.

Répartition en groupes : lors de l'inscription, chaque équipe doit indiquer sa catégorie et quel joueur portera le numéro 1.

Les arbitres et les bénévoles contrôlent le niveau des groupes et proposent d'éventuels échanges. Les équipes sont constituées de 2, 3 ou 4 joueurs.

Par tour, chaque équipe joue 2 simples et 1 double.

Pour chaque match gagné (simple ou double), l'équipe obtient 1 point. A chaque tour, le nombre total de points indique le classement de l'équipe.

En cas d'égalité, le résultat de la rencontre directe entre les deux équipes les départage.

Le mode de comptage sans avantage est valable pour tous les matchs.

Mode d'organisation :

- Tour préliminaire, demi-finale et finale. En demi-finale, les équipes 1-4 et 2-3 du tour préliminaire jouent les unes contre les autres.
- « Round Robin » : chaque équipe affronte toutes les autres équipes.

Si un joueur abandonne en cours de jeu, ce match est perdu par forfait pour lui et pour son équipe.

### 3.3.4 DOUBLE UNIFIED

Chaque équipe du double est constituée d'un sportif et d'un partenaire sans handicap.

Les règles de jeu sont similaires à celles du double normal sans avantage.

En fonction de leur temps de réaction, il est recommandé de garder les joueurs en fond de court (pas de configuration classique de double).

## 3.1 Low Ability Level (LAL)

Si un sportif est inscrit dans une discipline LAL, il ne peut en principe participer à la même compétition dans aucune autre catégorie.

Les disciplines LAL sont proposées aux sportifs présentant des capacités motrices moyennement à fortement restreintes. Les sportifs aux capacités moins restreintes doivent être encouragés à s'inscrire dans d'autres disciplines (voir chapitre 4 Advancement). SOI a donc défini des performances pour les disciplines LAL, comme limite à ne pas dépasser pour pouvoir prendre part à ces épreuves.

En tennis, SOSWI propose les disciplines LAL suivantes :

- Double Unified
- Double mixte Unified
- Test individuel de capacités





## 4 Advancement

Les coaches proposent un sport et un entraînement y relatif adaptés aux capacités des sportifs. A ce titre, l'accent est mis sur le développement individuel. L'objectif est de favoriser autant que faire se peut l'autonomie des sportifs.

En règle générale, les sportifs doivent d'abord participer à des compétitions locales et régionales avant de prendre part à des manifestations nationales, voire internationales. L'entraînement constitue le fondement du succès du sportif. C'est là qu'il peut démontrer qu'il possède les capacités nécessaires pour participer aux compétitions dans la catégorie choisie.

La participation à des manifestations internationales est généralement soumise à une sélection, dont la responsabilité incombe à la commission Sport de SOSWI. De manière générale, tous les sportifs peuvent participer à des compétitions internationales. Les performances individuelles ne sont pas considérées comme un facteur restrictif. La commission sport définit les directives de participation ainsi que les critères de sélection, et qui les publie sur le site Internet de SOSWI : [www.specialolympics.ch](http://www.specialolympics.ch).

## 5 Divisioning

### 5.1 Philosophie

C'est par son principe de Divisioning que Special Olympics se distingue de toutes les autres organisations sportives. Special Olympics garantit des compétitions équitables et passionnantes aux sportifs de tous les niveaux de performances. Il n'existe pas de qualifications ni d'éliminatoires, mais exclusivement des tours de Divisioning et des finals dans différents groupes de performances. Il n'existe pas de qualifications ni d'éliminatoires, mais des tours préliminaires de divisioning et des finales. Lors des finales les sportifs se mesurent dans des groupes de capacités homogènes et de niveau de performance équivalent. En règle générale, la composition de ces groupes de capacités – le Divisioning – s'effectue sur la base des performances réalisées lors de tours préliminaires. Si lors d'une manifestation on renonce au tour de Divisioning par manque de temps, (par exemple pour les compétitions d'une journée), le Divisioning se fonde sur les performances des athlètes communiquées par les coaches pour établir des groupes homogènes de capacités.

Un vainqueur et un classement sont établis pour chacun des groupes homogènes de capacités.

### 5.2 Critères de répartition

Au sein d'une discipline, la répartition des sportifs en catégorie se fait selon les critères suivants :

1. **Performances**  
Selon les performances communiquées lors de l'inscription ou selon les résultats du tour préliminaire.
2. **Sexe**  
Les sportifs sont normalement séparés selon leur sexe. En cas d'un nombre insuffisant de sportifs ou d'équipes inscrits, il est possible de renoncer à ce critère de catégorisation par le genre.
3. **Age**  
En présence d'un nombre suffisant de sportifs et d'équipes, les catégories d'âge officielles sont utilisées : **8-11 ans/12-15 ans/16-21 ans/22-29 ans/30 ans et plus**. En cas d'un nombre



insuffisant de sportifs ou d'équipes inscrits, il est possible de renoncer à ce critère de catégorisation par l'âge.

Les groupes homogènes de capacités sont composés d'au minimum 3 sportifs et de 8 sportifs au maximum. L'écart des capacités au sein d'un groupe ne doit normalement pas excéder 15%. A cet égard, le Sport Official<sup>5</sup> a la possibilité d'appliquer les critères de catégorisation de manière flexible si cela permet de former des catégories plus équitables en termes de capacités. En fonction du nombre de participants et de l'organisation d'une compétition, il est possible de renoncer à certains critères pour garantir l'homogénéité des groupes, notamment aux critères 2 (sexe) et 3 (âge). Cette décision revient au Sport Official.

### **5.3 Maximum Effort Rule – Amélioration maximale des performances**

Les sportifs sont encouragés à s'améliorer. Ainsi, une amélioration des performances entre le tour préliminaire (ou les performances communiquées lors de l'inscription) et la compétition est souhaitable.

Il est toutefois exigé des sportifs qu'ils fournissent les meilleures performances possibles dès le tour préliminaire. C'est uniquement de cette façon qu'ils pourront être « catégorisés » correctement. Si l'amélioration des performances est possible et souhaitable, elle ne doit toutefois pas dépasser les valeurs suivantes :

- Amélioration de 15% de la performance
- Amélioration de 20% de la performance dans les catégories Low Level Ability

Si l'amélioration des performances entre les finales et le tour préliminaire est supérieure cela signifie que le sportif a été faussement « catégorisé ». Si ce pourcentage d'amélioration est dépassé le sportif est disqualifié (Maximum Effort Rule).

Le sportif et son coach sont responsables de l'annonce de performances réalistes et actualisées tant lors de l'inscription que du tour préliminaire.

L'équipement, ainsi que l'utilisation de matériel auxiliaire ou de personne d'accompagnement pour les sportifs avec handicap sensoriel doit être la même soit lors du tour de divisioning, soit en finale, de manière que toute la compétition puisse être effectuée dans les mêmes conditions (voir Article 1, SOI).

### **5.4 Responsabilité du coach**

Si, selon l'évaluation de son coach, un sportif est affecté à une catégorie inférieure à son niveau, il lui incombe de communiquer cette erreur de catégorisation au jury. Il doit le faire au moyen du « Improved Performance Form » disponible au bureau de la compétition.

En l'absence d'un tel formulaire, le coach a l'obligation de communiquer immédiatement l'erreur de catégorisation au Sport Official (le responsable de la compétition) lors de l'annonce de la répartition.

---

<sup>5</sup> Le Sport Official est le responsable technique d'une manifestation: <http://specialolympics.ch/fr/funktionen/>.



## 6 Unified Sport

Special Olympics propose le concept de l'«Unified Sport» dans de nombreux sports.

Ce concept prévoit que des sportifs sans handicap et des sportifs en situation de handicap mental forment une équipe. Idéalement, les sportifs avec et sans handicap présentent des capacités équivalentes et ont le même âge.

En Suisse, Special Olympics propose les disciplines suivantes dans le cadre de Unified Sport :

- Double Unified
- Double mixte Unified

## 7 Règlement et application

La rédaction de ce règlement incombe au Technical Coordinator du tennis<sup>6</sup>, en accord avec le Sport Director de Special Olympics Switzerland.

L'application de ce règlement lors d'une compétition relève de la responsabilité du Sport Official (responsable technique).

Si nécessaire, SOSWI adapte les règlements en fonction d'un changement de situation et réagit aux éventuels développements. Il est possible de soumettre des suggestions de modifications de ce règlement en envoyant un e-mail à l'adresse suivante : [sport@specialolympics.ch](mailto:sport@specialolympics.ch).

---

<sup>6</sup> Le Technical Coordinator est le responsable d'un sport: <http://specialolympics.ch/fr/funktionen/>.